

Fonds de Mobilité des artistes et des opérateurs culturels en Afrique

Lignes directrices des candidatures

Art Moves Africa (AMA) a pour objectif de faciliter les échanges culturels et artistiques en Afrique. AMA fournit des bourses de voyage aux artistes, aux professionnels des arts ainsi qu'aux opérateurs culturels qui vivent et travaillent en Afrique, pour voyager à l'intérieur du continent africain afin de s'engager dans l'échange de l'information, le perfectionnement des compétences, le développement des réseaux informels ainsi que la recherche de coopération.

I- Zones géographiques concernées

AMA soutient tous les artistes et les opérateurs culturels vivant et travaillant en Afrique pour voyager d'un pays africain à un autre pays africain et entre les cinq régions africaines.

Ces régions sont :

Afrique Centrale :	Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, Gabon, Sao Tomé & Príncipe.
Afrique de l'Est :	Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ile Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tanzanie, Ouganda.
Afrique Australe :	Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie, Zimbabwe.
Afrique de l'Ouest:	Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.
Afrique du Nord :	Algérie, Egypte, Libye, Mauritanie, Maroc, Sahara Occidentale et Tunisie

II- Critères de sélection

Art Moves Africa soutient uniquement les frais de **voyage, de visa et des assurances de voyage** pour la durée du séjour. AMA ne prend pas en charge les frais d'inscription, les cachets, l'hébergement ou les per diem.

Art Moves Africa soutient le voyage des artistes et des professionnels de la culture travaillant dans les **secteurs artistiques** suivants :

- Spectacle vivant : théâtre, danse, conte...etc
- Arts visuels
- Musique
- Cinéma
- Littérature

Art Moves Africa encourage la participation à tout événement permettant :

- de collaborer avec d'autres professionnels du secteur
- d'échanger des informations et des activités
- d'élaborer des projets, des pratiques et des idées
- d'améliorer les compétences artistiques et techniques
- de découvrir les différents secteurs artistiques à travers les rencontres des réseaux professionnels de la culture, festivals, résidences d'artistes, ateliers, séminaires, conférences, sessions de travail
- aux artistes de présenter l'effet à long terme de leur projets
- aux artistes de partager leur expérience en encourageant la mise en réseau dans leur pays
- aux professionnels qui cherchent un large accès aux réseaux internationaux afin de consolider leurs carrières.

En raison de financements limités Art Moves Africa ne soutient pas :

- Plus d'un voyage par an par personne
- Le voyage à l'intérieur d'un même pays
- Le voyage des grandes productions (répétitions...)
- Le transport des œuvres d'artistes (expositions...)
- Les tournées des grandes compagnies (spectacles dans le cadre de festivals ou saisons théâtrales, tournées de spectacles...). Seules les petites formes de spectacles (3 personnes maximum) peuvent éventuellement faire une demande pour un soutien au voyage
- Les professionnels voyageant au nom d'institutions gouvernementales, de grandes structures bien établies ou de compagnies à caractère commercial
- Les recherches et les stages universitaires
- Les étudiants à plein temps et les amateurs.

III- Candidatures : Mode d'emploi

1- afin de demander un soutien pour un voyage, les candidats doivent remplir un **formulaire de candidature disponible sur le site web d'AMA, répondre à toutes les questions et expliquer les objectifs de leur voyage.**

- ✓ le formulaire de candidature doit être envoyé par e-mail à applications@artmovesafrica.org avant une date limite (Prière de vérifier ces dates ci-dessous)
- ✓ une candidature est individuelle, elle doit être envoyée par la personne qui va voyager. Les compagnies ou les groupes, de trois personnes maximum, peuvent aussi envoyer des candidatures. Cependant, chacun des trois membres doit remplir sa propre candidature qui pourrait être envoyée par le manager ou l'administrateur du groupe
- ✓ Prière de ne pas envoyer les textes de votre motivation et de votre parcours professionnel dans des fichiers séparés, car votre candidature sera rejetée
- ✓ Prière de ne pas envoyer des fichiers attachés, sauf la lettre d'invitation et le formulaire de candidature. N.B : si vous n'avez pas de lettre d'invitation, n'hésitez pas à envoyer votre formulaire de candidature. La lettre d'invitation est obligatoire, seulement, au cas où votre candidature a été sélectionnée.
- ✓ Votre formulaire de candidature doit être envoyé en format word
- ✓ Elles sont automatiquement rejetées : les candidatures qui n'entrent pas dans le calendrier des dates limites indiquées ci-dessous, les candidatures collectives, les candidatures manuscrites, incomplètes, scannées ou en format PDF et les candidatures qui ne respectent pas le format de formulaire AMA ainsi que les documents mis à jour

2- après l'envoi du formulaire, le candidat est informé de la réception, via un e-mail automatique indiquant la date où il recevra une réponse du bureau d'AMA.

Tous les quatre mois, un **comité de sélection** étudie et sélectionne les candidatures. Le comité est composé de professionnels travaillant dans le secteur culturel en Afrique et connaissant les différents domaines artistiques dans les régions africaines. Le comité évalue les candidatures selon leurs propres critères, mais également en fonction de critères préétablis (voir ci-dessus). Les candidats reçoivent une réponse à leur demande **six semaines après** la date limite du dépôt du dossier de candidature.

IV- Bourses : Mode d'emploi

1- Dans le cas où une candidature a été sélectionnée pour l'obtention d'une bourse de mobilité, le boursier va recevoir une lettre avec des détails sur les procédures d'octroi de la bourse et les infos nécessaires à fournir, selon un calendrier précis. Ceci afin de réserver les billets d'avion et préparer les contrats de bourse.

2- Après réception, des infos nécessaires sur le voyage, le bureau AMA va réserver les billets d'avion et envoyer le plan de vol au boursier pour confirmation.

3- Ensuite, il sera demandé au boursier et sa structure d'accueil de signer un contrat avec AMA. Après signature du contrat, le boursier va recevoir son billet électronique.

Prière de noter que :

- ✓ Les billets d'avion (classe économique) sont réservés et payés directement à un agent de voyage choisi par AMA. Les frais de visa et/ou des assurances de voyages sont transférés au boursier sur base de devis réels.

- ✓ Vous devez prendre contact, au moins deux mois avant votre voyage, avec l'ambassade du pays de destination, afin de se renseigner et d'anticiper les procédures de demande de visa. Au cas où votre candidature AMA a été sélectionnée, n'hésitez pas à nous contacter, si besoin d'une lettre de soutien pour votre demande de visa.
- ✓ La bourse AMA sera annulée au cas où le boursier et/ou la structure d'accueil ne remplissent pas une des procédures de la bourse et les échéances de réponse au bureau AMA.

4- Le contrat mentionne une clause qui engagera le boursier, après son retour au pays de résidence, à renvoyer les **reçus de toutes les dépenses** relatives à la bourse de mobilité au bureau d'AMA. Le candidat s'engagera aussi à rédiger un **résumé** sur son expérience de voyage.

Quelques-uns de ces résumés seront mis en ligne sur le site web d'AMA et du Mobility Hub Africa, afin de les présenter à un large public et afin de partager les récits et les expériences personnelles de chacun.

Le respect des termes du contrat sera pris en considération dans l'évaluation des candidatures futures qui seraient déposées par des anciens boursiers.

V- Dates limites des candidatures :

15 octobre 2014, (avant 18h WAT*) : pour les voyages planifiés au delà du 9 décembre 2014

Vous aurez une réponse indiquant les résultats des sélections le 25 novembre 2014

* WAT: West Africa Time

La mise en œuvre des projets de mobilité, l'objet des candidatures, doit être prévue, au moins HUIT SEMAINES après une des dates limites citées ci-dessus.

VI- Important à savoir:

Suite à la crise financière mondiale et à la réduction des fonds pour les arts et la culture, le nombre de bourses AMA, alloué pour chaque session, est limité. Ceci dit, AMA oeuvre de son mieux, afin de diversifier ses ressources financières et faire le plaidoyer pour la mobilité artistique en Afrique. Nous comptons sur votre soutien et sur votre compréhension. Cependant, nous vous encourageons à ne pas hésiter à solliciter les bourses de mobilité AMA.

AMA encourage les artistes et opérateurs culturels à persévérer dans leur demande de bourse de mobilité, même en cas de refus de demandes antérieures.

CONTACTS

Les candidatures doivent être envoyées à : applications@artmovesafrica.org

Si vous avez besoin d'aide et/ou si ces lignes directrices ne répondent pas à vos questions, merci de contacter : info@artmovesafrica.org

Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous écrire, afin de nous aider à améliorer ces lignes directrices

Mobility Hub Africa

Nous avons le plaisir de vous informer qu'AMA a créé une plateforme virtuelle de mobilité, appelée Mobility Hub Africa, afin d'encourager les artistes et opérateurs culturels vivant et travaillant en Afrique à s'y inscrire dans le but de faciliter la circulation des informations. N'hésitez pas à vous inscrire dans cette plateforme : www.mobilityhubafrica.org

Votre inscription, va nous aider à mieux vous connaître et à promouvoir vos activités dans nos supports de communications et parmi nos réseaux.

Merci pour l'intérêt que vous portez à AMA

Dernière mise à jour, Septembre 2014